Les plateformes Initiative Oise, premières alliées des porteurs de projet

De gauche à droite, Olivier Bourdon, directeur d'Initiative Oise Est, Vanessa Foulon, directrice d'Initiative Oise Ouest et Cédric Waterloos, directeur d'Initiative Oise Sud.

OISE.

90% des entreprises passées par les trois plateformes Initiative Oise (Ouest, Est et Sud) sont pérennes au-delà de trois ans, contre 60,6% pour celles qui se sont créées seules. Le constat est sans appel, il vaut mieux se faire accompagner par des experts. Et depuis près de quinze ans, les plateformes Initiative Oise se mettent gracieusement à la disposition de tout porteur de projet.

« *Nous intervenons sur deux aspects du projet*, rappelle Olivier Bourdon, le directeur d'Initiative Oise Est. *Nous mettons les porteurs de projet en relation avec un réseau de partenaires bénévoles (chefs d'entreprise, avocats, banquiers, experts-comptable…), qui vont étudier le projet, évaluer sa faisabilité et donner des conseils pour le rendre possible et crédible. Le deuxième aspect de notre intervention est le financement par des prêts à taux zéro sans contrepartie qui va permettre l'accès au crédit bancaire.* »

« *Outre les prêts à taux zéro, nous participons également à la mise en place du prêt NACRE, le Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise*, ajoute Cédric Waterloos, le directeur d'Initiative Oise Sud. *L'étape d'accompagnement du projet en amont est réalisée en concertation avec les autres opérateurs de la création d'entreprise et c'est nous qui prenons le relais pour l'octroi du prêt et l'accompagnement post-création.* »

Car la relation entre les plateformes Initiative et les porteurs de projet ne s'arrêtent pas après l'octroi du prêt. « *Le chef d'entreprise est ensuite accompagné pendant trois ans. Il reste en contact avec nous et avec les experts qu'il a rencontrés. Ainsi ces derniers peuvent l'aider à anticiper toute difficulté. Bien sûr, les décisions finales appartiennent au chef d'entreprise. Je dirais que ce sont les chefs d'entreprise que nous avons aidés qui deviennent ensuite nos meilleurs relais de communication* », précise Vanessa Foulon, directrice d'Initiative Oise Ouest.

Fierté mal placée et sous-capitalisation du projet; les deux erreurs fatales du créateur

Finalement, quelles erreurs commettent les chefs d'entreprise qui partent à l'aveuglette ? « *Il y en a principalement deux*, expliquent les trois directeurs. *D'abord il y a des chefs d'entreprise qui veulent se prouver qu'ils n'ont besoin de personne pour réussir et qui de ce fait ne mesurent pas toutes les difficultés liées à une création d'entreprise. La seconde erreur est la sous-capitalisation du projet. Souvent, les porteurs de projet qui ne veulent pas se faire accompagner misent tout sur leur apport personnel et veulent emprunter le moins possible. Ils n'ont pas le bon dimensionnement. Or, notre mission est de les rassurer et de leur prouver qu'avec seulement 1000 euros d'apport personnel, il est possible de réussir un projet qui demande 10 000 euros au départ.* »

« *Il faudrait aussi arrêter avec la morosité ambiante*, concluent-ils. *Nous avons des objectifs 2014 proches des objectifs 2013 avec 300 projets validés et 500 emplois créés ou maintenus. Preuve que les temps ne sont pas aussi durs que cela pour ceux qui veulent entreprendre.* »

CONTACT

Initiative Oise Est - Compiègne
Olivier BOURDON
Tél : 03 44 23 00 29
www. oise-est. fr

Initiative Oise Ouest - Beauvais
Vanessa FOULON
Tél : 03 44 15 68 94
www. oise-ouest. fr

Initiative Oise Sud - Nogent-sur-Oise
Cédric WATERLOOS
Tél : 03 44 24 05 63
www. oisesudinitiative. com

EN CHIFFRES

300 prêts accordés.

2500000 euros prêtés.

500 emplois maintenus ou créés.

90% de survie des entreprises au-delà des trois ans.

INITIATIVE OISE PRÉSENTE LE SYSTÈME « TELLEMENT PRÊT »

« Crowdfunding » ou « Finance participative ». Depuis quelque temps, ce mot est à la mode des deux côtés de l'Atlantique. Né aux Etats-Unis où il a représenté 1,6 milliard de dollars en 2012, (contre 40 millions d'euros en France), ce concept permet à n'importe qui de pouvoir aider une entreprise à se financer en dehors des circuits bancaires ou des plateformes d'Initiative. En Picardie, le dispositif « Tellement prêt » initié par les 5 plateformes Initiative en partenariat avec « Hello Merci » de l'entreprise KissKissBankBank, a été lancé en novembre 2013.

Sur le site Internet, les projets de tous les départements s'affichent, avec la date de début, la durée et la somme des remboursements. Tous ces projets ont été soigneusement étudiés et validés, pour l'Oise, par les plateformes Initiative Oise, garantes du sérieux et de la crédibilité du projet. Les porteurs ont droit de solliciter jusqu'à 15 000 euros. Que ce soient la famille, les amis, les relations ou des mécènes, ceux qui veulent aider l'entreprise se connectent au site et peuvent effectuer un virement en carte bleue d'un montant minimum de 20 euros. Mais le temps est compté. Le porteur de projet a 90 jours pour récupérer l'argent. Si toute la somme demandée n'a pas été collectée, les prêts sont annulés et l'argent des prêteurs n'est pas crédité.

« *C'est une façon de renforcer la proximité locale*, explique-t-on chez Initiative Oise. *Cet argent permet de financer un chef d'entreprise qui habite à côté de chez soi et qui va créer des emplois non délocalisables. Les gens peuvent ainsi aider à la hauteur de leurs moyens au développement économique du territoire.* » Et cela semble marcher. Sur les quatre premiers projets oisiens mis en ligne, trois ont déjà obtenu l'intégralité de la somme dont ils avaient besoin.

www. tellement-pret. com

LES AIDES EN BREF

LA PICARDIE SE VEUT ATTRACTIVE

L'action régionale en faveur de l'attractivité des pays de Picardie s'adresse aux collectivités et aux entreprises qui veulent dynamiser le territoire en y implantant des commerces, de l'artisanat, des services de proximité ou du tourisme, tout en s'adaptant à la stratégie globale du territoire. Le programme donne lieu à des conventions pluriannuelles associant les acteurs économiques, les collectivités locales du Pays et les partenaires techniques et financiers.

DES AIDES ONT LA PUBLICATION

Afin de dynamiser la publication d'ouvrages de littérature ou d'histoire, la Région aide à la publication. Cette aide plafonnée à 8000 euros ou à 30% du coût du projet s'adresse aux associations et aux sociétés d'édition. Pour en bénéficier, l'éditeur doit être un professionnel. L'auteur ou l'éditeur doit résider en Picardie ou l'ouvrage doit traiter d'un thème picard. La subvention est accordée par la Direction de la culture et du patrimoine du Conseil régional..